



Ce dispositif permet à des TPE/PME de récupérer en moyenne 30 000 € par an pour financer leurs projets d'innovation.

Le taux du crédit d'impôt innovation est de 30 %.

Le CII s'applique à des projets de réalisation d'opérations de conception d'un prototype ou d'installation pilote d'un nouveau produit.

Le produit doit remplir les 2 conditions suivantes :

>Il ne doit pas encore avoir été mis à disposition sur le marché.

>Il doit se distinguer des produits déjà existants de par ses performances supérieures sur le plan technique, de l'éco-conception, de l'ergonomie ou des fonctionnalités.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



CCI
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

CONSEIL PERFORMANCE ENTREPRISE - PARCOURS INNOVATION

Qu'il s'agisse d'innover dans l'offre de services ou produits, dans les process de réalisation, l'organisation de la production ou dans le modèle d'affaires, les cycles de l'innovation sont souvent complexes et risqués.

Pour vous aider à structurer, sécuriser ou accélérer votre démarche d'innovation, la Région Auvergne-Rhône-Alpes finance 70% d'un programme sur mesure d'accompagnement par un consultant expert.

Le dispositif adapte son contenu à chaque projet d'entreprises via un parcours décliné en 2 formats : un accompagnement individuel de 4 ou 6 jours, et 2 journées de collectifs inter-entreprises.



Région Industrie - Conseil Performance Industrie du Futur

La Région Auvergne-Rhône-Alpes finance 50% d'un dispositif en faveur de l'industrie du futur afin d'accompagner individuellement les PME, ETI et grands groupes implantés sur la région pour intégrer les outils de l'industrie du futur:

- > Industrialisation / relocalisation
- > Création extension, optimisation de site industriel
- > Performance environnementale et énergétique
- > Fabrication additive et procédés de production avancés
- > Automatisation de process et robotique
- > Organisation industrielle

« Innover par les usages »

Ce dispositif permet de financer 50%, en subvention, une étude réalisée par un prestataire visant à valider son projet d'innovation par un test centré sur les usages et les besoins utilisateurs.

L'objectif est de pouvoir observer, étudier, questionner vos futurs utilisateurs. Vous pourrez alors mieux comprendre leurs attentes, leurs besoins, leurs frustrations et concevoir votre innovation au plus proche des usages réels et attendus.

bpifrance



Le Diag Axes d'Innovation permet à l'entreprise d'identifier des axes d'innovation potentiels ou intervient dans une phase de faisabilité pour un projet précis. Il peut intégrer notamment :

- > des actions d'idéation permettant d'intégrer une démarche d'innovation au sein de l'entreprise et l'émergence d'axes et projets d'innovation ;
- > des pré-études techniques ;
- > des études technico-économiques ;
- > des études de marché ;
- > le dépôt d'un premier brevet français.

Prise en charge à 50% par Bpifrance, en subvention, de l'étude réalisée par un prestataire.

bpifrance



L'accompagnement est assuré par un expert design référencé, parmi lesquels Conicio fait partie, et couvre les prestations suivantes :

- > Etat des lieux : évaluation analytique du produit ou service de l'entreprise sous l'angle du design
- > Recommandations : formulation des axes d'amélioration reposant sur des scénarios d'usage, enjeux et contraintes de l'entreprise

Prise en charge à 50% par Bpifrance en subvention

bpifrance



L'accompagnement est assuré par un expert spécialiste dans le domaine industriel et couvre les prestations suivantes :

- > L'évaluation des enjeux de l'industrialisation en France et analyse de votre stratégie industrielle ;
- > La définition de l'organisation industrielle : recommandations concrètes sur le lancement du projet.

Prise en charge à 80% par Bpifrance

START-UP & GO

Auvergne-Rhône-Alpes

Start-Up & Go s'inscrit dans une démarche de financement et d'accompagnement des jeunes entreprises innovantes à 2 moments-clés de leur développement :

- Au moment de l'émergence du projet d'entreprise, une subvention pour faciliter le recours aux conseils externes qui couvre jusqu'à 80% des dépenses
- Au moment de la création de l'entreprise, un prêt d'honneur pour permettre aux créateurs de démarrer avec une structure financière solide, aux côtés des associations de prêt d'honneur membres des 2 réseaux agréés : Initiative Auvergne-Rhône-Alpes et Réseau Entreprendre Auvergne-Rhône-Alpes.